

PLF 2027 : La CAPEB déplore un budget qui ne permettra pas de relancer l'activité des entreprises artisanales du bâtiment

Rénovation, budgets Outre-mer, apprentissage, transmission, la CAPEB réagit au projet de loi de finances pour 2027.

Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB : « Nous mesurons les fortes contraintes qui pèsent sur nos finances publiques, mais ce budget doit aussi répondre à l'urgence économique. Or, une énième réforme de MaPrimeRénov', des incertitudes sur l'avenir des monogestes ou encore la baisse de la LBU en Outre-mer ne donnent pas l'impulsion dont l'artisanat du bâtiment a impérativement besoin face à la crise actuelle qu'il subit. Il est urgent de relancer immédiatement l'activité en abaissant temporairement la TVA à 5,5 % sur les travaux de rénovation et faire de la rénovation énergétique une grande cause nationale soutenue par des financements publics et privés à la hauteur des besoins. Nous saluons néanmoins le respect des engagements pris pour renforcer le Fonds vert, maintenir le niveau d'accompagnement à l'embauche d'apprentis dans les TPE et favoriser la transmission des entreprises. »

Rénovation énergétique : de nouvelles instabilités qui ne répondent pas aux besoins

Malgré un renforcement du Fonds vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, la CAPEB déplore les nouvelles coupes budgétaires de MaPrimeRénov' et de la Ligne Budgétaire Unique (LBU) en Outre-mer qui affectent la politique de rénovation des logements, alors que les ménages comme les entreprises ont plus que jamais besoin de visibilité, de simplicité et de dispositifs pérennes.

Le recentrage quasi exclusif de MaPrimeRénov' en faveur de la rénovation globale du parcours accompagné réduit considérablement l'ambition du dispositif et le fragilise une nouvelle fois. Or, la CAPEB ne cesse d'appeler à un vrai parcours de rénovation performante par étapes, pouvant s'inscrire sur plusieurs années et adapté aux capacités des ménages comme à la réalité des entreprises artisanales. Par ailleurs, la CAPEB appelle la bonification dans le cadre des CEE de tous les travaux monogestes écartés de MaPrimeRénov' (isolation, ventilation, etc.) afin d'inciter les ménages à réaliser les travaux les plus efficaces à la rénovation énergétique.

A ce titre, la CAPEB tient à rappeler fermement la nécessité de maintenir le dispositif des CEE qui constitue aujourd'hui le dispositif le plus stable et pérenne de financement soutenant la rénovation énergétique des logements. L'artisanat du bâtiment qui subit une crise durable d'activité et a perdu 40 000 emplois en trois ans ne pourrait être victime d'une nouvelle atteinte majeure à son activité.

L'urgence est plus que jamais de relancer le marché de la rénovation. La CAPEB appelle à abaisser temporairement la TVA à 5,5 % sur l'ensemble des travaux de rénovation, afin de redonner aux ménages la capacité d'engager des travaux, de soutenir les carnets de commandes des entreprises artisanales et d'enclencher une véritable dynamique de rénovation des logements.

Apprentissage et transmission : des avancées à saluer

Si la CAPEB reste vigilante sur l'ensemble des mesures consacrées à l'apprentissage, elle se réjouit du maintien du niveau d'accompagnement à l'embauche d'apprentis pour les TPE.

Dans un secteur confronté à des besoins importants de recrutement et de transmission des savoir-faire, cette visibilité est essentielle pour maintenir un haut niveau d'embauches.

La CAPEB salue également la confirmation du Pacte « Papin », dont les mesures doivent faciliter la transmission des TPE. Pour les entreprises artisanales du bâtiment, la transmission est un enjeu majeur pour préserver les emplois, les compétences et l'activité dans les territoires.

La CAPEB poursuivra son analyse du PLF 2027 et portera ses propositions lors de son examen parlementaire.

Contact presse :

Albertine Minart, Chargée des Relations Presse

E-mail : a.minart@capeb.fr | Tél : 01 53 60 50 84

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 526 100 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 541 000 salariés, soit 42 % des salariés dont 14 % de femmes
- 59 200 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- **X** : @capeb_fr
- **Facebook** : @capeb.nationale
- **LinkedIn** : @capeb